

22 février 2023

Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Appui à la « motion M-61, Stratégie nationale de mise en garde sur les étiquettes des produits alcoolisés »

Monsieur le député, Madame la députée,

Au nom de la Société canadienne du cancer (SCC), je vous écris pour exprimer mon appui à la motion présentée par la députée Lisa Marie Barron lors de la première session de la 44^e législature. La motion « M-61, Stratégie nationale de mise en garde sur les étiquettes des produits alcoolisés » demande au gouvernement du Canada de rendre obligatoire l'étiquetage de mise en garde sur les boissons alcoolisées¹.

Nous vous demandons d'appuyer la motion M-61 et l'apposition obligatoire d'étiquettes fédérales sur tous les contenants d'alcool vendus au Canada afin de mieux informer l'électorat des risques de l'alcool pour la santé

Il s'agit là d'une question particulièrement importante, étant donné que plus de 40 % des Canadiens ne savent pas que la consommation d'alcool augmente le risque de cancer. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)² classe l'alcool dans la catégorie 1 des carcinogènes. La consommation d'alcool, peu importe la catégorie, augmente le risque de développer au moins neuf types de cancers, soit les cancers du sein, du côlon ou du rectum, de l'œsophage, du larynx, du foie, de la bouche, du pharynx, de l'estomac et du pancréas.

La motion M-61 s'aligne sur la demande visant l'étiquetage de mise en garde récemment publiée dans le document *Repères canadiens sur l'alcool et la santé : rapport final*, du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances³ :

Un changement de politiques particulièrement efficace pourrait être l'étiquetage obligatoire de toutes les boissons alcoolisées pour qu'elles affichent le nombre de verres standards par contenant, comme proposé dans le document *Repères canadiens sur l'alcool et la santé et des mises en garde sur la santé*.

Cette politique cruciale liée à l'alcool émane d'éminents experts scientifiques dans le domaine et s'appuie sur celles sur l'étiquetage des boissons alcoolisées⁴ formulées par les chercheurs du projet d'Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool, chefs de file en la matière depuis plus de 10 ans.

Au Canada, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest exigent depuis 1991 que soit apposée sur les contenants d'alcool une étiquette de mise en garde⁵. En 2017, la Société des alcools du Yukon a instauré l'obligation d'afficher des mises en garde supplémentaires sur les contenants d'alcool, notamment un avertissement sur le lien entre la consommation d'alcool et le risque de cancer, avant d'annuler l'exigence à la suite de pressions

¹ https://www.noscommunes.ca/members/fr/111023/motions/11891565

 $^{^2\,\}mathsf{IARC}: http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol44/volume44.pdf$

³ CCDUS: https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2023-01/CCSA Canada Guidance on Alcohol and Health Final Report fr 0.pdf

⁴ Équipe du projet d'Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool (ÉPCA) 3.0. (2022). Evidence-based recommendations for labelling of alcohol products in Canada. https://www.uvic.ca/research/centres/cisur/assets/docs/cape/cape-evidenced-based-recommendations-for-labelling-of-alcohol-products-in-canada.pdf
⁵ T Stockwell, R Solomon, P O'Brien et al. (2020). Cancer Warning Labels on Alcohol Containers: A Consumer's Right to Know, A Government's Responsibility to Inform, and an Industry's Power to Thwart. *Journal of Studies on Alcohol and Drugs* 81(2):284-292.



exercées par l'industrie^{6,7}. À l'échelle internationale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont récemment rendu obligatoire l'apposition d'une mise en garde relative à la consommation d'alcool pendant la grossesse, tandis que le gouvernement irlandais a adopté une réglementation exigeant l'apposition d'une étiquette de mise en garde quant au risque de cancer^{8,9}. Par ailleurs, une étude récente menée au Yukon a démontré les incidences de ces étiquettes¹⁰.

En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, le gouvernement a le pouvoir d'imposer immédiatement l'étiquetage de l'alcool, y compris les étiquettes d'information sur le verre standard et les étiquettes de mises en garde liées à la santé. Bien que nous soyons en faveur du projet de loi S-254, nous implorons le gouvernement du Canada d'adopter la réglementation sans tarder, soutenant ainsi la raison d'être de la législation proposée. Les produits du tabac et du cannabis, deux autres substances psychoactives légalement réglementées, sont déjà soumis à un étiquetage de mise en garde obligatoire et régi par des lois fédérales^{11,12}. Il est temps que le gouvernement du Canada, sans ingérence de l'industrie de l'alcool, fasse de même avec l'alcool, cette drogue qui coûte 16,6 milliards de dollars au Canada et qui a été responsable de plus de 18 000 décès en 2017¹³, ainsi que de 3300 nouveaux cas de cancer en 2015¹⁴.

Vous joindrez-vous à la députée Lisa Marie Barron pour demander au gouvernement fédéral d'aller de l'avant avec l'adoption immédiate de cette réglementation afin de sensibiliser les Canadiens aux risques liés à la consommation d'alcool en appuyant la motion M-61? Réclamerez-vous également du gouvernement qu'il soutienne les Repères canadiens sur l'alcool et la santé? Je vous invite à répondre à ces questions clés.

En vous remerciant de vous soucier de la santé des Canadiens et des Canadiennes, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Kelly Masotti

Vice-présidente, Défense de l'intérêt public

fly Masatti

Société canadienne du cancer

⁶T Stockwell, R Solomon, P O'Brien et al. (2020). Cancer Warning Labels on Alcohol Containers: A Consumer's Right to Know, A Government's Responsibility to Inform, and an Industry's Power to Thwart. *Journal of Studies on Alcohol and Drugs* 81(2):284-292.

⁷ La Société des alcools du Yukon, un organisme gouvernemental, projetait dans le cadre d'une étude menée pendant huit mois d'apposer en alternance trois mises en garde supplémentaires sur les contenants d'alcool vendus dans les succursales à Whitehorse. Sous la pression exercée par l'industrie, cette mesure a été abandonnée au bout d'un mois. Elle a finalement été reprise pendant trois mois supplémentaires, mais la mise en garde concernant les risques de cancer a été retirée

⁸ Food Standards Australia New Zealand. (2022). Labelling of alcoholic beverages: https://www.foodstandards.gov.au/consumer/labelling/Pages/Labelling-of-alcoholic-beverages.aspx

⁹ Houses of the Oireachtas. Public Health (Alcohol) Act 2018: https://www.oireachtas.ie/en/bills/bill/2015/120/

¹⁰ J Zhao, T Stockwell, K Vallance and E Hobin. (2020). The Effects of Alcohol Warning Labels on Population Alcohol Consumption: An Interrupted Time Series Analysis of Alcohol Sales in Yukon, Canada. *Journal of Studies on Alcohol and Drugs* 81(2), 225–237.

¹¹ https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-272/page-1.html

¹² https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/reglements-sur-le-cannabis-pour-producteurs-autorises/guide-emballage-etiquetage-produits-cannabis/guide.html

¹³ Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada. (2020). Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada 2015–2017. (Préparé par l'Institut canadien de recherche sur l'usage de substances et le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances.) Ottawa, Ont. : Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances.

¹⁴ X Grevers, Y Ruan, AE Poirier, SD Walter, PJ Villeneuve, CM Friedenreich, DR Brenner on behalf of the ComPARe study team. (2019). Estimates of the current and future burden of cancer attributable to alcohol consumption in Canada. *Preventive Medicine* 122: 40–48.